



**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 18 avril 2011 à 20h00**

- Présents :**
- M. Christian Pittet, Président
 - Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Béatrice Hirsch, Christine Tomassi
 - MM. Olivier Bahon, Jean Berthet, Marc Botbol, Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Jean-Pierre Waeﬂer, Guy Lavorel, Joseph Menu, Christian Salzmänn et Potter van Loon

 - MM. Jacques Magnenat, Maire
Yves Meynard, Adjoint
Paul Buclin, Adjoint
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusés :**
- MM. Jean-Jacques Duquesne et Dominique Kroug

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2011
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Présentation des Comptes 2010
5. Projets de délibérations :
 - 5.1. Délibération D52 : Vote d'un crédit d'étude pour les frais d'organisation de la procédure d'appel d'offres fonctionnelles destinée à l'attribution d'un mandat pour un nouveau projet d'immeubles de logements aux Saussac :
 - Rapport de la commission « Construction d'immeubles aux Saussac »
 - Vote de la délibération
 - 5.2. Délibération D53 : Vote d'un crédit destiné à l'étude d'un plan de circulation définitif et à des mesures de modération et de sécurisation du trafic :
 - Rapport de la commission « urbanisme et environnement »
 - Vote de la délibération
 - 5.3. Délibération D54 : Vote d'un crédit d'engagement destiné aux travaux de réfection des chemins de Platton et de Pré-Cosson
6. Projet de Résolution R5 de Mme Bernardet et MM. Bahon, Duquesne, Forestier, Pittet et Van Loon concernant la circulation de transit dans la Commune de Troinex
7. Projet de Résolution R6 de la Mairie concernant la circulation des camions au centre du village de Troinex

8. Information de la Présidente de la commission « Jeunesse, sport et loisirs » concernant le projet de création d'un événement culturel troinésien.
 9. Propositions individuelles et questions
-

M. Pittet, Président, ouvre la séance à 20h00 et excuse les absences de MM. Duquesne et Kroug.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2011

Sans remarque, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Il n'y a aucune communication du Bureau du Conseil municipal.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Magnenat, Maire :

3.1 Elections administratives du 17 avril

M. Magnenat remercie les quatre candidats qui se sont présentés aux élections et félicite MM. Van Loon, Lavorel et Meynard, élus brillamment aux postes de Maire et d'Adjoints.

3.2 Repas de fin de législature du Conseil Municipal

M. Magnenat informe que la Mairie propose d'organiser ce repas le soir du prochain Conseil municipal, à savoir le lundi 16 mai prochain. La séance du Conseil municipal sera fixée à 18h30, puis vers 20h00, les conseillers et conseillères se rendront à Carouge pour manger dans un restaurant appartenant à un grand cuisinier. Les invitations, qui concernent également les conjoints et le personnel communal, seront prochainement envoyées par la Mairie. M. Magnenat remercie M. Jean-Louis Kaiser qui organise ce repas.

Communications de M. Buclin, Adjoint :

3.3 Traversez l'Atlantique avec Nicolas Groux

M. Buclin informe que dans le cadre du partenariat conclu avec Nicolas Groux dans son projet de traversée de l'Atlantique en solitaire, ce dernier ira parler aux enfants de l'école de Troinex de la 2P à la 6P, par groupes, durant la matinée du jeudi 5 mai prochain. M. Buclin informe également que le baptême du bateau de M. Groux se fera à Troinex le samedi 2 juillet, dans le cadre de la fête des Promotions, à la salle des fêtes.

4. Présentation des Comptes 2010

M. Magnenat présente les comptes 2010 (*voir annexe 1*).

5. Projets de délibérations :

5.1 Délibération D52 : Vote d'un crédit d'étude pour les frais d'organisation de la procédure d'appel d'offres fonctionnelles destinée à l'attribution d'un mandat pour un nouveau projet d'immeubles de logements aux Saussac

M. Lavorel donne lecture du rapport de la commission « construction d'immeubles aux Saussac » (voir annexe 2), qui n'appelle pas de remarque. Le Président met donc au vote le projet de délibération suivant :

**D52 - VOTE D'UN CREDIT D'ETUDE POUR LES FRAIS D'ORGANISATION D'UNE
PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES FONCTIONNELLES DESTINEE A L'ATTRIBUTION
D'UN MANDAT POUR UN NOUVEAU PROJET D'IMMEUBLES DE LOGEMENTS AUX
SAUSSAC**

Vu les articles 30, lettre e), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le résultat du référendum communal du 28 novembre 2010, qui a abouti à l'annulation de la délibération du Conseil municipal du 17 mai 2010 concernant un crédit de CHF 1'705'000.- destiné aux frais d'étude du projet de 3 immeubles de logements par le bureau d'architectes Group8,

vu la proposition de M. Patrick Vallat, directeur du bureau « Conseils en management de projets et en marchés publics » (CCPM+), relative à l'organisation d'un appel d'offres fonctionnelles,

vu le rapport de la commission ad hoc « Construction d'immeubles aux Saussac » du 4 avril 2011,

sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
décide à l'unanimité**

1. D'approuver l'organisation d'une procédure d'appel d'offres fonctionnelles destinée à l'attribution d'un mandat pour l'étude d'un nouveau projet d'immeubles de logements aux Saussac.
2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 190'000.- destiné à couvrir les honoraires, indemnités et frais divers relatifs à l'organisation de cette procédure d'appel d'offres fonctionnelles.
3. De comptabiliser la dépense prévue à l'actif du bilan de la Commune de Troinex, dans le patrimoine financier.
4. De fixer les modalités d'amortissement éventuel de la dépense nette prévue de CHF 190'000.- au moment où le crédit d'engagement destiné à financer les travaux sera voté.
5. En cas de non-réalisation du projet, une nouvelle délibération fixera les modalités d'amortissement de ce crédit.

5.2 Délibération D53 : Vote d'un crédit destiné à l'étude d'un plan de circulation définitif et à des mesures de modération et de sécurisation du trafic

En l'absence du rapporteur, M. Duquesne, M. Forestier donne lecture du rapport de la commission « urbanisme et environnement » (voir annexe 3).

M. Berthet trouve qu'il y a un manque de communication de la part de la commune sur ce projet. Il pense qu'il aurait été plus judicieux d'intégrer le bureau Mobilidée dans l'étude de ce projet et souhaite être sûr que ce bureau sera associé. Il souhaite par ailleurs savoir si M. Savary (bureau Trafitec) obtiendra également les mandats de réalisation.

M. Magnenat répond que le bureau Trafitec a été choisi pour ce projet car il est déjà le mandataire de la partie « mobilité » du plan directeur communal. Il rappelle que Mobilidée sera associé à cette étude, mais que les deux mandats seront bien distincts. En ce qui concerne le suivi des travaux, il s'agira de voter un autre crédit et l'attribution du mandat dépendra notamment du montant des travaux.

Concernant le texte de la délibération, M. van Loon remarque qu'il s'agit plutôt d'approuver une offre de prestations et non une étude. M. Niederhauser approuve la remarque de M. van Loon et le texte sera modifiée.

M. Bahon souhaite que le Conseil Municipal précise que les besoins des habitants seront pris en compte si cela est possible uniquement.

M. van Loon pense que la crainte de M. Bahon est que seuls les riverains seront entendus et non toute la population de Troinex.

M. Niederhauser informe que cela a déjà été discuté en commission d'urbanisme et que l'offre de M. Savary sera adaptée.

Il n'y a plus de remarque. Le Président met au vote le projet de délibération suivant :

D53 - VOTE D'UN CREDIT DESTINE A L'ETUDE D'UN PLAN DE CIRCULATION DEFINITIF ET A DES MESURES DE MODERATION ET DE SECURISATION DU TRAFIC

vu les articles 30, lettre e), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
vu l'offre de prestations et d'honoraires du bureau Trafitec SA du 24 mars 2011,
vu le rapport de la commission « urbanisme et environnement » du 6 avril 2011,
sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide par 12 OUI et 2 abstentions (Soc)

1. D'approuver l'offre de prestations et d'honoraires « Etude d'opportunité et d'aménagement » du bureau Trafitec SA du 24 mars 2011.
2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 60'000.- destiné à couvrir les frais et honoraires de cette étude.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. De fixer les modalités d'amortissement de la dépense nette prévue de CHF 60'000.- au moment où le crédit d'engagement destiné à financer les travaux sera voté.
5. En cas de non-réalisation du projet, une nouvelle délibération fixera les modalités d'amortissement de ce crédit.

5.3 Délibération D54 : Vote d'un crédit d'engagement destiné aux travaux de réfection des chemins de Platton et de Pré-Cosson

M. Magnenat explique que ces travaux devaient être effectués dans l'année 2010, mais que les Services Industriels de Genève ont dû procéder au remplacement d'une conduite d'eau. Leurs travaux n'ont pu être effectués qu'au printemps 2011, c'est pourquoi cette demande de crédit est présentée aujourd'hui

M. le Président met au vote le projet de délibération suivant :

D 54 – VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DESTINE AUX TRAVAUX DE REFECTION DES CHEMINS DE PLATTON ET DE PRE-COSSON

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre d), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le rapport de la commission « travaux publics et bâtiments » du 5 mai 2010,

vu l'estimatif du coût des travaux de CHF 196'821.90

sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
décide à l'unanimité**

1. D'approuver la réalisation des travaux de réfection des chemins de Platton et de Pré-Cosson.
2. D'ouvrir un crédit de CHF 200'000.- destiné à financer le coût de ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette prévue de CHF 200'000.- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la Commune de Troinex, sous la rubrique 62.331 "*Routes communales - Amortissement du patrimoine administratif*", de 2012 à 2031.

6. Projets de Résolutions

6.1 Résolution R5 concernant la circulation de transit dans la commune de Troinex

M. Forestier présente la résolution du groupe Libéral.

M. Berthet propose de discuter de cette résolution en commission.

M. Forestier trouve que la problématique est urgente et qu'il ne faut pas perdre de temps en commission avant de voter cette résolution.

M. Meynard informe que la Mairie a décidé de rencontrer la fondation qui s'occupe de la zone agricole spéciale. Il ne voit aucun problème à voter cette résolution ce soir.

M. le président met au vote le renvoi de cette résolution en commission qui est refusée par 12 NON et 2 OUI (Soc).

M. le président met au vote la résolution suivante :

R5 - CONCERNANT LA CIRCULATION DE TRANSIT DANS LA COMMUNE DE TROINEX

vu la création d'une Zone Agricole Spéciale (ZAS) dans la zone des Marais

vu les nuisances à venir en matière de trafic poids lourds

vu l'imposition de cette zone par le Canton sans compensation adéquate

vu la motion du Grand-Conseil en faveur d'une route de contournement de Troinex par le sud du village

vu l'urgence

LE CONSEIL MUNICIPAL,
sur proposition de Mme Bernardet, MM. Bahon, Duquesne, Forestier, Pittet et Van Loon

considérant,

- que le département de l'aménagement du territoire nous impose une ZAS
- que cela implique déjà une augmentation importante du trafic poids-lourds à travers la commune
- que ce trafic va aller en augmentant encore, en passant par le centre du village, itinéraire le plus direct entre la ZAS et le futur marché de gros de Perly

demande à la Mairie d'engager le Conseil d'Etat à

- réaliser prioritairement le barreau « contournement de Troinex par le Sud »
- mettre à disposition de la commune des infrastructures nécessaires à la bonne marche d'une ZAS en adaptant les routes existantes à travers les Marais
- faire connaître à la Commune l'inventaire des aménagements que l'Etat entend réaliser dans ce secteur

Cette résolution est adoptée par 12 OUI et 2 abstentions (Soc).

6.2 Projet de Résolution R6 concernant la circulation des camions au centre du village de Troinex

M. Magnenat informe qu'il y a de plus en plus de trafic de camions au centre du village, ceux-ci provenant de chantiers hors-communes. La Mairie a contacté la DGM pour savoir pourquoi un aussi grand nombre de camions (40 à 50 camions par heure) passent par le centre de notre commune. La DGM a informé la Mairie que ces camions ont un itinéraire bien précis fixé pour leurs transports, mais qu'ils ne le respectent souvent pas et empruntent le chemin le plus court ou le plus rapide.

M. Meynard précise que ces camions empruntent ce « contournement », plus pratique et direct, mais que cela est maintenant excessif. Il informe que la Mairie souhaiterait réguler ce débordement afin que les camions respectent leurs itinéraires.

M. Forestier propose de remplacer le verbe « envisager » par le verbe « exiger » dans la résolution.
M. Niederhauser en prend bonne note.

M. Berthet demande si les polices municipales auraient le droit de contrôler les itinéraires de ces camions et dans le cas contraire si la Gendarmerie de Carouge ne pourrait pas intervenir dans le centre du village. La Mairie se renseignera pour répondre aux questions de M. Berthet.

M. le Président met au vote la Résolution suivante :

**R6 - CONCERNANT LA CIRCULATION DES CAMIONS
AU CENTRE DU VILLAGE DE TROINEX**

Considérant :

- l'augmentation très importante du trafic des poids lourds au centre du village de Troinex constatée depuis plusieurs semaines,

- le danger que représente ce trafic de gros véhicules à proximité de l'école primaire de Troinex et dans un secteur très fréquenté par les piétons,
- les nuisances importantes et l'insécurité que ce trafic génère pour les autres usagers de la route et pour les riverains,
- le problème identique constaté par les autorités de la commune de Bardonnex au niveau du giratoire de la route d'Annecy à Croix-de-Rozon,
- que la majorité des camions qui empruntent ce tracé proviennent de chantiers situés dans différents secteurs de la rive gauche,
- que les entreprises de transport concernées ne respectent pas les tracés fixés par la Direction générale de la mobilité (DGM),
- qu'aucun indice ne permet d'espérer une amélioration de la situation si aucune mesure urgente n'est prise,

LE CONSEIL MUNICIPAL

demande à la Mairie :

1. D'intervenir énergiquement auprès de la Direction générale de la mobilité afin que des mesures rapides et efficaces soient prises en urgence (par exemple arrêté de circulation urgent) afin d'interdire le trafic de transit des poids lourds au centre du village de Troinex.
2. D'intégrer cette problématique au dossier du plan de circulation actuellement à l'étude au sein de la Commission d'urbanisme et d'exiger une mesure à long terme de limitation du trafic de transit des poids lourds au centre du village.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

7. Information de la Présidente de la commission « Jeunesse, sport et loisirs » concernant le projet de création d'un événement culturel troinésien.

Mme Bernardet informe que la commission a reçu M. Patrick Hess et Mme Meyer-Albertoni, qui ont présenté leur projet d'événement culturel troinésien, projet qui a séduit la commission.

Elle explique que le concept du projet est de créer un festival troinésien composé d'artistes suisses émergents (dont des genevois), formant une diversité culturelle. L'événement ciblerait la population locale et s'étendrait sur trois jours de spectacle (ve-sa-di). Le planning des réservations de salles pour 2011 étant déjà fort rempli, les dates du 12-13-14 octobre 2012 ont été bloquées. Cela laissera ainsi le temps à M. Hess et Mme Meyer-Albertoni de rechercher les artistes et d'organiser l'événement.

Elle informe que les artistes devaient être recherchés à la « Bourse des spectacles » de Thounne qui a lieu à la mi-avril et que la commission a donné son feu-vert à M. Hess et Mme Meyer-Albertoni pour se rendre à cette manifestation. Elle précise qu'aucun engagement d'artiste n'aura lieu avant l'approbation du projet par le Conseil Municipal.

8. Propositions individuelles et questions

8.1 Chemin de Drize

Mme Hirsch explique qu'elle a eu quelques discussions avec les habitants du chemin de Drize, qui ne sont pas très informés quant à l'éventuelle réfection du chemin, qui est en mauvais état. Elle souhaiterait que la Mairie donne un échéancier aux habitants pour ces éventuels travaux.

M. Magnenat confirme que l'état du chemin de Drize n'est pas très praticable. Il explique que la Mairie est partie du principe que la réfection du chemin ne sera pas effectuée avant que les mesures

définitives soient posées. M. Magnenat pense qu'une longue période s'écoulera avant le commencement des travaux. En effet, la Mairie attend les propositions de Trafitec pour les mesures définitives, qui passeront en commission. Le projet définitif devra ensuite être validé par la DGM, puis une demande d'autorisation devra être effectuée avant la réalisation des travaux.

Mme Hirsch s'interroge sur le renforcement au milieu du chemin de Drize pour les containers de recyclage. Elle précise que les habitants n'ont pas reçu d'informations quant à l'utilisation de ces bennes.

M. Meynard répond que ces containers sont continuellement déplacés par les habitants et qu'une réflexion de la part du Conseil Municipal sur l'éventuel enterrement de ces bennes sera à envisager.

8.2 Local des jeunes

M. Forestier demande des nouvelles du local des jeunes, dont les conseillers municipaux n'ont plus de renseignements depuis un certain temps.

M. Buclin répond que les rapports sont toujours remis par les animateurs et que la Mairie les transmet aux membres de la commission sociale.

M. Forestier demande si M. Nicolas Groux fera une présentation de son projet aux jeunes du local.

M. Buclin répond que cela a été prévu mais que la Mairie attend des nouvelles de l'animatrice, Mme Julie Zay, pour fixer une date.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h30.

Le Président
M. Christian Pittet

Le Vice-secrétaire
M. Olivier Niederhauser

Un conseiller municipal :

Annexes : ment.